
Le sanctuaire de Baetocaecé (Hosn Suleiman, Jabal al-Saheliyé, Syrie) : un état des lieux

Laurent Tholbecq, Yamen Dabbour

Citer ce document / Cite this document :

Tholbecq Laurent, Dabbour Yamen. Le sanctuaire de Baetocaecé (Hosn Suleiman, Jabal al-Saheliyé, Syrie) : un état des lieux. In: Topoi, volume 16/1, 2009. pp. 207-223;

doi : <https://doi.org/10.3406/topoi.2009.2301>

https://www.persee.fr/doc/topoi_1161-9473_2009_num_16_1_2301

Fichier pdf généré le 27/10/2018

LE SANCTUAIRE DE BAETOCAECÉ (HOSN SULEIMAN, JABAL AL-SAHELIYÉ, SYRIE) UN ÉTAT DES LIEUX

Le village de Hosn Suleiman est situé à une quarantaine de kilomètres de la côte méditerranéenne, à un peu plus de 800 mètres d'altitude, dans les massifs méridionaux du Jabal al-Saheliyé (monts Bargylus de Pline). Il s'étend à proximité de la ligne de crête qui sépare, côté est, le bassin hydrographique de l'Oronte, des multiples vallées encaissées qui, à l'ouest, permettent d'accéder à la Méditerranée. Le site bénéficie de précipitations abondantes, les nuages poussés par des vents d'ouest s'accumulant sous la ligne de crête pour éclater en orages parfois violents. Les sources, qui font la réputation de la montagne calcaire, sont nombreuses.

La Direction Générale des Antiquités et des Musées de Syrie a récemment sollicité une nouvelle étude incluant des propositions de restauration et d'aménagement du site. Une mission syro-canadienne a ainsi été créée ¹. Les travaux de relevé ont débuté durant les mois d'avril et d'août 2007 ². Il s'agissait de mettre à jour une documentation exclusivement basée jusque là sur les travaux menés par l'équipe de Otto Puchstein en 1902 et en 1933 et publiés en 1938 dans les

-
1. La mission doit son existence à une proposition de Bassam Jamous, Directeur général de la Direction Générale des Antiquités et des Musées (DGAM), et de Michel el-Maqdissi, Directeur des fouilles de la DGAM. Qu'ils soient l'un et l'autre chaleureusement remerciés pour leur initiative, leur confiance et leur soutien. Le lecteur voudra bien avoir l'indulgence de considérer que les propositions avancées ici sont largement préliminaires.
 2. Les travaux se sont déroulés du 9 au 23 avril puis du 4 au 24 août 2007. Ils ont été financés par la DGAM (Syrie) et le CRSH (Canada). Outre Y. Dabbour (DGAM, Damas) et L. Tholbecq (Université Laval, Québec), ont participé à la mission T. Ahmad (doctorant en archéologie, Université de Rome), J.-Cl. Bessac (CNRS-IFPO Damas), B. Boge (topographe, Paris), M. Feisthauer (ingénieur stagiaire Université Laval), P.-L. Gatier (CNRS - Lyon), B. Lachance (géomaticien, Université Laval), E. Mille (architecte, Lyon), P. Piraud-Fournet (architecte, IFPO Damas) et Ph. Terrée (topographe, Paris).

deux remarquables volumes des *Römische Tempel in Syrien* ³. Les photographies publiées, qui semblent toutes dater de la campagne de 1902, dévoilent un site vierge de toute installation. Dans le courant du xx^e siècle, des maisons villageoises se sont peu à peu édifiées, au point d’envahir les ruines, situation à laquelle les autorités ont remédié en prenant diverses mesures visant à protéger les secteurs les plus sensibles du site. Des travaux archéologiques furent entrepris dans les années 1990 par la direction régionale des Antiquités de Tartous et, plus récemment, par la DGAM de Damas ⁴. On s’efforcera de présenter ici quelques réflexions issues de cette première campagne et une première tentative de mise en perspective historique des inscriptions datées du complexe.

Les vestiges

Les vestiges visibles se partagent en deux zones (*Fig. 1*). Au sud-est se déploie un grand *temenos* rectangulaire de 138 m de long et 82 m de large. À une quarantaine de mètres de l’angle nord-ouest de son péribole s’est développé un second complexe de plan à peu près carré, de 60 m de côté environ, traditionnellement appelé ed-Dayr. L’orientation des monuments ne répond pas aux points cardinaux comme indiqué erronément sur les plans publiés jusqu’ici, mais est déterminée par la topographie ⁵. Implanté en tête de vallée, le site s’inscrit dans un petit cirque qui présente une pente relativement douce côté nord mais des pentes plus abruptes à l’est et au sud. Le Dayr s’est implanté dans une zone présentant un relatif méplat. Le *temenos* du sanctuaire s’est de son côté développé au sud-est, dans un espace limité côté sud par un petit torrent. À l’évidence, sa construction a nécessité un aplanissement du terrain dont témoignent des traces d’activités d’extraction dans son secteur sud-est. Des fronts de carrières sont visibles à quelques mètres seulement de l’angle sud-est du péribole et s’en éloignent graduellement jusqu’à une soixantaine de mètres lorsqu’on progresse vers le nord-est. Les carrières associées au Dayr n’ont pas été formellement reconnues.

Le *temenos* est défini par un péribole d’appareil mégalithique, dont plusieurs segments sont effondrés, altérant l’intégrité de l’espace. Il s’ouvre côté nord par des propylées composés de deux façades hexastyles opposées avec colonne en retour d’angle. Le péribole est pourvu de deux portes latérales, axées sur les antes du palier supérieur du temple et situées à 56 mètres environ du mur nord. Une porte

-
3. D. KRENCKER et W. ZSCHIEZSCHMANN, *Römische Tempel in Syrien*, Berlin – Leipzig (1938), p. 65-101, photos et dessins n°89-133, pl. 31-51.
 4. Ces derniers travaux ont été menés par M. Ayman Hamouk et par M. Ali Othman. Leur publication est en cours.
 5. *Id.*, p. 66, fig. 91.

sud s'ouvre au centre du segment méridional du péribole, dans l'axe du temple et des propylées. Les vestiges de plusieurs fondations modernes ont été repérés, tant dans l'angle nord-ouest du *temenos* que le long de la section occidentale du péribole. Une dernière maison subsiste contre le segment sud-ouest du mur du *temenos*. Le tiers nord du *temenos* a visiblement fait l'objet d'un dégagement mécanique dont témoignent d'importants déblais abandonnés de part et d'autre des propylées.

Au centre du *temenos* se dresse un temple pseudo-périptère tétrastyle prostyle ionique pourvu d'une seconde colonne en retour d'angle ; cette réplique d'un temple ionique de 4 x 8 colonnes fait 13,5 m de large pour 24 m de long. Érigé sur un haut podium, il se caractérise par un immense escalier monumental de façade interrompu par un large palier intermédiaire. Le développement de ces escaliers, qui dédouble la longueur du monument et la porte à un total de 48 mètres, s'explique par la hauteur inhabituelle du podium, justifiée par la présence en son sein d'un petit édicule plus ancien dont l'élévation a été préservée (Fig. 2). En façade, l'escalier, dont cinq marches sont conservées, court sur toute la largeur du monument. Il butte sur un massif carré centré de 4,50 m de côté environ, supportant un autel aujourd'hui disparu. Deux volées d'escalier latérales de neuf marches et limitées par les murs d'échiffre encadrent cet autel. Suit un palier de 13,5 m x 6,75 m de profondeur par lequel on atteignait une seconde volée dont les degrés supérieurs ont disparu. Sans doute ont-ils été réemployés dans le mur tardif qui barre l'entrée de la *cella*, dont la façade et la porte ont entièrement disparu ;



Fig. 2 – Le temple de Zeus Baetocaecé, vers le sud-ouest.

on est *a priori* tenté d'y rechercher le témoignage d'une tentative de fortification de la ruine. Cette volée de marches supérieure est limitée par deux murs d'échiffre pourvus d'antes dédoublées. Un étroit escalier de service interne court le long du mur occidental de la *cella*. Son comblement ne permet pas d'observer le mur de l'édicule antérieur chemisé par le temple, dont le plan est largement restitué dans la publication de 1938 ; il est cependant clairement visible dans l'angle sud-est de la *cella*. Fait inhabituel, le podium était accessible côté ouest par un second escalier monumental. Orienté vers la porte occidentale du péribole, il semble se justifier par des aménagements associés à la source qui sourd au pied du péribole ouest. Le segment occidental du péribole intègre en effet, dans son tiers nord, un mur d'orientation légèrement différente sous lequel jaillit un petit ruisseau qui rejoint le réseau hydrographique plus à l'ouest. Des aménagements en gradins permettaient d'accéder à ce ruisseau en contrebas du péribole.

Les vestiges d'un four à chaux visibles à l'extérieur du mur d'échiffre occidental du temple témoignent d'une réoccupation du secteur. Il se peut qu'il appartienne à la même phase que le fort mur transversal constitué de remplois occultant la *cella*. Un axe commun réunit l'ante orientale, la porte orientale du *temenos* et de longs emmarchements (5 marches partiellement conservées) d'une longueur cumulée de près de 15 mètres ; ils permettent d'accéder au secteur sud-est du *temenos* qui est aussi le plus élevé (entre 811 et 812 m d'altitude). D'autres gradins, destinés à recevoir des édifices culturels, longent la façade orientale du temple et permettent d'accéder à un autel monumental dont seules les fondations subsistent.

Des travaux réalisés à la fin des années 1990 ont étendu les dégagements de l'équipe de O. Puchstein, en particulier le long de la façade nord du *temenos*. Ont ainsi été mis au jour des éléments architecturaux des propylées ainsi qu'un petit *naos* inédit (Fig. 3).



Fig. 3 – Le secteur nord des propylées, le *naos* et l'édicule votif, vers l'ouest.

Immédiatement à l'angle nord-est des propylées prenait place un petit bâtiment dont la fonction cultuelle paraît assurée. Parallèle au péribole, il présente une façade de 4,20 m largement ouverte vers l'ouest et une profondeur de 4,90 m environ. Ce petit *naos* sur podium était accessible par une étroite porte de 0,9 m de large ménagée dans son flanc sud. Sa façade, orientée vers l'accès principal du sanctuaire, était flanquée de pilastres dont les bases sont conservées. Le monument a de toute évidence connu une phase d'utilisation secondaire : en témoignent un escalier grossièrement aménagé à proximité de la porte sud, le quasi dédoublement de la surface utile par adjonction d'une seconde pièce en façade ouest, ainsi qu'un fragment de fût de colonne réutilisé comme meule à bras (Inv. PNE 34). La transformation de cet espace en pressoir est très probable. Une dizaine de marches de facture médiocre dégagées sur une longueur de cinq mètres contre la façade nord du péribole relèvent de la même phase de réaménagement. Plus à l'ouest se dresse le noyau d'un petit édicule déjà publié en 1938, que des parallèles invitent à intégrer dans la série bien documentée des monuments à colonnettes périphériques si courants dans la montagne libanaise. Son couronnement, identifié en 1938, a aujourd'hui disparu⁶. Cet édicule paraît noyé dans un massif prolongeant un degré, probable emmarchement de direction sud-ouest / nord-est, d'orientation différente de celle du péribole, et qui se perd dans le terrain agricole situé plus au nord.

Les propylées présentent deux façades hexastyles avec colonne d'angle en retour, au nord et au sud du péribole. L'effondrement est mieux conservé au nord qu'au sud, où on supposera que les blocs furent déplacés ou utilisés par des chauffourniers. Les fragments architecturaux du secteur nord permettent de restituer l'élévation : des bases de colonnes à peine ébauchées supportaient des fûts monolithiques (dont le plus long fragment retrouvé fait 3,40 m de long). Ils étaient surmontés d'un ordre corinthien : chapiteau composite, architrave à triple fascies et tore – ht. 0,85 m –, corniche – ht. 0,66 m – et fronton. On signalera la découverte en façade nord des propylées d'un claveau d'arc de grandes dimensions (Bloc PNE 36 ; Larg. : 1,24 m, Prof. 1,21 m, Ht. : 0,22 m) indiquant la présence en façade nord d'un arc syrien. La façade hexastyle des propylées du temple de Zeus Baetocaécé s'apparentait donc à celle des propylées du temple de Jupiter Héliopolitain de Baalbek.

Le Dayr intègre différents vestiges indépendants dans un haut mur massif dont l'appareil s'apparente à celui du péribole du sanctuaire (*Fig. 4*). Il incorpore dans son angle sud-est un petit temple à l'origine distyle *in antis* de 4 m sur 8 m dont le mur postérieur (nord) a disparu. Le mur nord du complexe est interrompu par une grande exèdre de 10 mètres de diamètre en saillie. Il est totalement occulté par des remblais récents, à l'exception de trois blocs de parement appartenant à son angle nord-ouest. Fait étonnant, l'étude topographique a déterminé que l'exèdre

6. *Id.*, p. 77, fig. 108.



Fig. 4 – Le « Dayr », vers le nord-ouest.

était axée sur la grande diagonale du *temenos* du temple de Zeus, et divergeait donc de l'orientation générale du complexe ouest⁷. L'angle nord-est du complexe est totalement occulté par des terres agricoles. Le mur occidental est flanqué d'une pièce rectangulaire de 5 m sur 10 m environ doublée d'une petite abside. La typologie et la présence de profondes canalisations incitent à y rechercher les vestiges d'un édifice thermal. L'église à trois nefs repérée en 1902 est totalement occultée par des remblais, à l'exception de son abside orientale et de segments de murs appartenant à ses bas-côtés. Son mur méridional semble prendre appui sur des vestiges plus anciens, parallèles au mur de façade. De la même manière, la spectaculaire façade méridionale du complexe pourvue d'une entrée monumentale et de larges fenêtres est dédoublée côté sud par un puissant mur comprenant de nombreux remplois. Ce secteur, qui présente le plus fort potentiel archéologique du site, doit sans doute être interprété comme l'espace assurant l'accueil des pèlerins (hôtellerie, cure)⁸. Les fragments de tuiles byzantines et de céramique médiévale qui jonchent le sol attestent l'occupation prolongée du secteur.

7. *Id.*, pl. 38.

8. Z. FANI, « Deux reliefs de porteurs d'amphores », *AAAS* 47-48 (2004-2005), p. 105-115.

Mégalithisme et mise en œuvre du chantier

Le péribole du temple de Zeus présente un impressionnant appareil constitué de mégalithes dressés en assises à peu près régulières, qui présentent la particularité d'être moins élevées à la base du mur qu'à son sommet. Sa largeur correspond à l'épaisseur des blocs (0,95 m environ), souvent placés en délit, côte à côte et posés de chant, leurs faces constituant les parois internes et externes du mur (*Fig. 5 et 6*)⁹. On observe quelques décrochements d'assises et quelques bouchons ; les joints horizontaux sont chanfreinés. L'état d'inachèvement du péribole apparaît d'emblée. De nombreux détails du décor architectural mis en œuvre sont inachevés, le ravalement des faces de parement est incomplet, les blocs étant simplement dégrossis voire laissés dans leur état brut d'extraction. Cet inachèvement est particulièrement frappant sur la façade sud des propylées et dans l'angle extérieur sud-ouest du péribole. Il n'a pas été observé sur les autres monuments du site, le décor architectural de la façade méridionale du Dayr paraissant pour sa part achevé. Le petit temple distyle *in antis* du secteur nord-ouest présente de son côté un appareil isodome régulier unique sur le site.



Fig. 5 – Le péribole, face sud du mur nord, tronçon occidental.

9. À titre d'exemple, on consultera les mesures des blocs en chute dans l'angle nord-est du péribole. Les blocs contigus *Tem008* et *Tem009* appartiennent à une même assise de 2,93 m de hauteur, et cumulent 6,24 m et 6,80 m de long (pour une largeur de 0,95 m). Sur base d'une masse volumique de 2,2 t. par m³, on peut évaluer leur poids à environ 40 tonnes chacun.

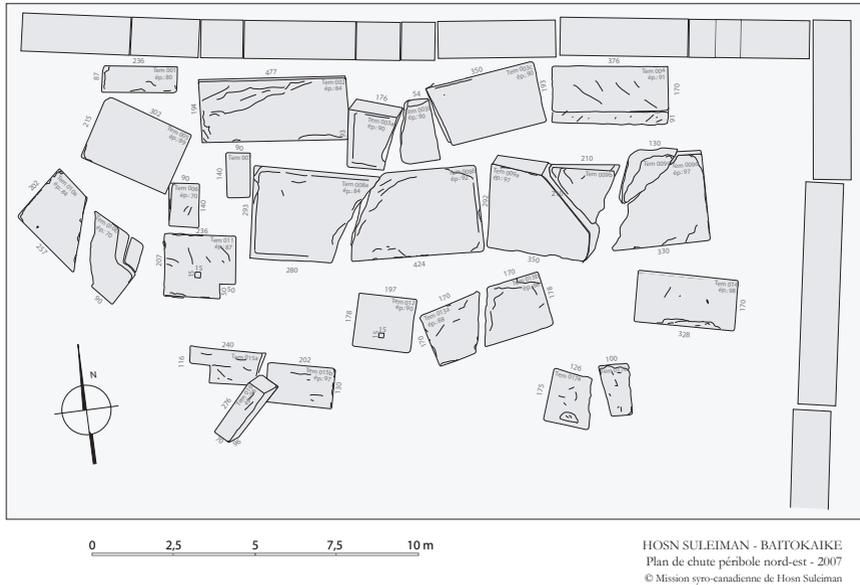


Fig. 6 – Le péribole, plan de chute du mur nord, tronçon oriental.

L'étude de la mise en œuvre du chantier a été menée par J.-Cl. Bessac. Partant du fait qu'aucune machine antique n'a pu élever des blocs de cette taille – le poids du bloc de l'assise supérieure de l'angle nord-est du péribole est évalué à 67 tonnes –, il n'est d'autre solution que de considérer que, comme J.-P. Adam l'avait bien vu à Baalbek, les blocs ont été glissés, assise après assise, à l'aide de cabestans et à grand renfort de remblais¹⁰. Les carrières, visibles à quelques dizaines de mètres à l'est du complexe, ont ainsi alimenté le chantier situé quelques mètres plus bas. De fait, la façade orientale du *temenos* – celle qui est orientée vers les carrières – est occultée sur toute sa hauteur par des terres dans lesquelles J.-Cl. Bessac suggère de rechercher d'éventuels vestiges du remblai de construction. Seule la fouille permettra d'établir si, dans ce secteur, le chantier a été abandonné en l'état. Il est par ailleurs établi que, pour des raisons techniques, les portes nord et ouest sont certainement contemporaines du péribole. Le fait est également très vraisemblable pour la porte est (de facture identique à la porte ouest) mais invérifiable sans fouille côté sud. Ajoutons que quelques aménagements rupestres, abusivement interprétés jusque là comme vestiges d'installations culturelles en raison de leur proximité avec l'autel monumental sud-est, constituent des traces de mise en

10. J.-P. ADAM, *L'Archéologie devant l'imposture*, Paris (1975), p. 193-198 et p. 205-210, fig. 27-29 ; J.-P. ADAM, « À propos du triliton de Baalbek. Le transport et la mise en œuvre des mégalithes », *Syria* 54 (1977), p. 31-63.

œuvre du chantier de construction du temple (ancrages de machines de levage, possibles négatifs de mâts de charge, ...).

Mise en perspective historique des inscriptions datées

Le site doit en grande partie sa notoriété à un dossier épigraphique aussi célèbre qu'exceptionnel : partiellement connu depuis le XVIII^e siècle, il a reçu son édition définitive en 1970 (tome VII des *IGLS*), et fut complétée en 1997 par l'édition d'un dernier texte découvert en 1966¹¹. On y ajoutera désormais trois inscriptions inédites étudiées par Pierre-Louis Gatier en août 2007. La plus longue inscription du complexe, gravée à proximité de l'entrée principale du sanctuaire de Zeus, ne pouvait échapper au regard des fidèles qui franchissaient les propylées. Entre 258 et 260 de notre ère, des responsables du sanctuaire, qui se présentent comme *katochoi*, firent afficher un rescrit impérial des empereurs Valérien et Gallien dans lequel étaient proclamés un certain nombre de privilèges anciennement acquis *par les antiques concessions des rois et confirmées par la coutume des temps qui suivirent*¹². Ces privilèges étaient énumérés dans deux documents soigneusement recopiés : un mémorandum d'époque hellénistique émanant d'un roi Antiochos et l'extrait d'un décret d'époque augustéenne émis par une cité.

Une première question émerge : quel est le différend qui a incité les responsables du sanctuaire, quel que soit leur statut précis d'ailleurs, à adresser une pétition à l'empereur, afin que soit réaffirmé le statut particulier du sanctuaire dont ils avaient la charge ? Le moment dut paraître opportun : après un voyage triomphal auprès de son fils et co-empereur Gallien sur le front occidental durant l'été et l'automne 257, Valérien, qui siège à nouveau à Antioche à partir du printemps 258, s'évertue à effacer l'image désastreuse de la campagne sassanide

11. J.-P. REY-COQUAIS, *IGLS VII. Arados et régions voisines*, Paris (1970), n° 4028-4041, p. 54-74, pl. IX-XIII. Traduction et commentaires du n° 4028 sont à compléter par D. FEISSEL, « Les privilèges de Baitokaiké : remarques sur le rescrit de Valérien et le colophon du dossier », *Syria* 70 (1993), p. 13-26 ; cf. p. 27. J.-P. REY-COQUAIS, « Note sur deux sanctuaires de la Syrie romaine », *Topoi* 7 (1997), p. 929-944 ; cf. p. 929-934.

12. *IGLS* VII n° 4028, lignes 10-12. La date du rescrit est déterminée par la mention de Salonin, fils de Gallien et petit-fils de Valérien, consécutive à la mort de son frère Valérien II (*terminus a quo*), et la campagne de Valérien contre les Perses qui se solde par sa capture, c.-à-d. entre le printemps 258 et au plus tard l'été 260 (*terminus ad quem*).

de 252 et du pillage consécutif de la capitale provinciale¹³. Certes, la montagne côtière semble avoir échappé aux raids sassanides, mais la Syrie centrale ne fut pas épargnée : plusieurs cités de Coelè-Syrie figurent en effet parmi les villes (*poleis*) et les forts (*kastella*) exhibés comme autant de trophées par Sapor dans la fameuse inscription trilingue de Naqsh-i Rostam¹⁴. Les armées perses ravagèrent ainsi Apamée et Raphanée, puis, remontant le cours de l'Oronte, les territoires et les villes de Larissa, d'Épiphanie et d'Aréthuse, leurs populations étant déportées vers la Perse¹⁵. Il fallut un Uranius Antoninus, lié à la famille princière et sacerdotale émésénienne et par là-même aux Sévères, pour arrêter les troupes sassanides devant Émèse. Dès le printemps 254, Valérien rétablit son autorité sur la Syrie en éliminant Uranius Antoninus que la tournure des événements avait transformé en usurpateur¹⁶. Valérien poursuivit donc en Orient une politique de reprise en main, dont témoigne par exemple une frappe monétaire le proclamant *restitutor orientis*¹⁷. La nouvelle offensive lancée par Sapor en 256 semble ainsi avoir été plus ou moins contenue aux franges septentrionales de la province (en dépit de la prise de Dura et de la percée sassanide en Cilicie et en Cappadoce), tandis qu'en Occident Gallien engrangeait des victoires contre deux ligues barbares, alamane et franque. Les frappes impériales de la fin 256/début 257 célèbrent ce rétablissement de l'autorité romaine sur les provinces et l'apparence de paix retrouvée¹⁸. C'est ce souci de raffermissement de l'autorité impériale qui explique le fameux édit de persécution promulgué après le mois d'août 258, durcissant la répression des délits religieux définis fin 249 dans l'édit de Dèce ; on tenait à réaffirmer ainsi le rôle central de l'empereur et le nécessaire respect par les sujets de l'empire d'un certain nombre de rituels religieux assurant publiquement leur fidélité à sa

-
13. La date de la seconde campagne perse en Syrie a été fermement établie par un lot d'épithames apaméennes : J.-Ch. BALTU, « Apamée (1986) : nouvelles données sur l'armée romaine d'Orient et les raids sassanides du milieu du III^e siècle », *CRAI* (1987), p. 213-242 ; cf. p. 229-239.
 14. Ph. HUYSE, *Die dreisprachige Inschrift Šabuhrs I. an der Ka'bai Zardušt (ŠKZ), Corpus Inscriptionum Iranicarum*, III. Pahlavi Inscriptions, I. Royal Inscriptions, Texts I, 2 vol., Londres (1999) ; n.v.
 15. Version grecque des *Res Gestae Divi Saporis*, lignes 13 à 16, éd. A. MARICQ, *Syria* 35 (1958), p. 308-309. Commentaire : E. HONIGMANN et A. MARICQ, *Recherches sur les Res Gestae Divi Saporis*, Bruxelles (1953), p. 146-147 et p. 152-153.
 16. Sur le réseau des familles princières orientales liées à la cour émésénienne pouvant prétendre à la direction de l'empire : Fr. CHAUSSON, « Théoclia, sœur de Sévère Alexandre », *MEFRA* 109 (1997), p. 659-690 ; cf. p. 681-690.
 17. *RIC*, V, 1, n° 220. Sur ces épisodes : M. CHRISTOL, *L'empire romain du III^e siècle, histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Paris (2006), 2^e édition, p. 126-145.
 18. *Ibid.* ; cf. p. 135, notes 6 et 7.

personne. Ainsi, au terme d'épisodes militaires plus ou moins victorieux arrachés sur les fronts occidentaux et orientaux, les deux dernières années de consulat de Valérien purent apparaître aux yeux des contemporains comme une période de restauration¹⁹. Si la récente percée sassanide en Asie mineure pouvait augurer de campagnes similaires en territoire syrien, nul n'imaginait à cette date (258/59) l'imminence de la catastrophe que constituerait la capture de Valérien par les armées de Sapor quelques mois plus tard (entre fin 259 et juillet 260 au plus tard).

On comprend dès lors que le moment ait pu paraître propice aux yeux des responsables du sanctuaire pour solliciter une entrevue. On supposera avec D. Feissel que les pétitionnaires se rendirent en personne à Antioche auprès de l'empereur avec à leur tête Aurelius Maréas, comme porte-parole. Suivant la procédure normale, la réponse impériale renvoya à des indications transmises au gouverneur de la province (inconnu par ailleurs) qui, nous dit le texte, avait par le passé déjà pris le parti des requérants ; il veillera à l'avenir à ce que leurs droits soient respectés. On ne peut guère aller plus avant, et il faut renoncer à ce stade à identifier les événements précis qui ont pu justifier l'initiative des *katochoi*, quelle était par exemple la *pars adversa* du dossier ou comment s'était manifestée sa *violentia*²⁰. Tout au plus peut-on tenter d'identifier la nature des préjudices contre lesquels le sanctuaire de Zeus souhaitait se prémunir.

Justification de l'entreprise

Deux lectures du dossier s'opposent. La première tend à considérer que les documents vieux de trois à cinq siècles présentés par le sanctuaire pour appuyer sa requête reflètent une concurrence économique toujours d'actualité, que les responsables du lieu tentent de contrer²¹. L'autre tend à relativiser le contexte premier des documents produits et à tenter d'en saisir la pertinence au milieu du III^e siècle. Deux des privilèges revendiqués paraissent en effet déterminants : la réaffirmation par les empereurs de l'exemption de l'obligation de loger sans indemnité militaires et voyageurs officiels pourrait à elle seule justifier l'initiative des *katochoi*. Certes, cette *anepistathmeia* ne paraît s'appliquer dans le courrier royal hellénistique qu'au seul village qui est l'objet de restitution et non à l'ensemble

19. F. MILLAR, *The Roman Near East, 31 BC – AD 337*, Cambridge – Londres (1993), p. 163-165.

20. *IGLS VII*, n°4028, ligne 13.

21. B. DIGNAS, *Economy of the Sacred in Hellenistic and Roman Asia Minor*, Oxford (2002), p. 164-166, suppose que la ville avait toujours à souffrir au III^e s. de la concurrence du marché du sanctuaire. Voir cependant la position prudente de J.-P. REY-COQUAIS, « Des montagnes au désert : Baetocécé, le *Pagus Augustus* de Niha, la Ghouta à l'est de Damas » in E. FRÉZOULS (éd.), *Sociétés urbaines, sociétés rurales dans l'Asie Mineure et la Syrie hellénistiques et romaines, Actes du colloque de Strasbourg (novembre 1985)*, Strasbourg (1987), p. 191-216 ; cf. p. 197-198.

du sanctuaire, mais les contextes à la fois géographique et historique du temple de Zeus Baetocaecé pourraient expliquer le recours à une pièce y faisant allusion²². La confirmation de l'asylie accordée à l'époque hellénistique va dans le même sens puisqu'elle reconnaît le caractère sacré du lieu, et le retranche par là même de l'espace d'application du droit public²³. Un privilège proche et visiblement bafoué apparaît également dans le second document. Le décret d'époque augustéenne souligne en effet que les foires organisées par le sanctuaire ne peuvent être entravées par le détournement des marchandises sous prétexte d'obligation de fournir des vivres aux agents de l'État (*parochè*), de menace (*epèreia*), ou de réclamation de dettes (*apaitèseôs*)²⁴. De toute évidence, le sanctuaire cherche à se protéger de réquisitions ou d'extorsions abusives émanant d'autorités publiques²⁵. Rien n'indique s'il faut prendre au mot ces documents et supposer la persistance au milieu du III^e s. d'un conflit entre le sanctuaire et une importante cité. Ces textes peuvent tout aussi bien appuyer une demande de confirmation d'exemptions dont le détail nous échappe et qui s'inscrit dans le contexte troublé du milieu du III^e siècle. On objectera que le sanctuaire est situé dans la montagne, à l'écart du théâtre des opérations perses. Mais c'est oublier que quelques heures de marche suffissent pour rejoindre Barîn et le camp légionnaire de Raphanée (15 km) et de là, le réseau routier qui, à l'époque romaine, ralliait Apamée au nord (55 km), Émèse au sud-est (35 km), et Arca-Césarée du Liban (Tell Arca) au sud-ouest (60 km)²⁶. La littérature savante, orientée par le débat portant sur la relation à établir entre le sanctuaire et la cité d'Arados, a beaucoup insisté sur le lien géographique existant entre le site et la côte. Peu nombreux sont en revanche les auteurs qui ont souligné

-
22. Sur cette dispense accordée à une cité de loger une garnison : L. ROBERT, *Hellenica*, 3, Paris (1946), p. 79-85 ; *Bull. Épigr.* 1952, n°141 ; 1955, n°195 et 1980, n°484.
23. K.J. RIGSBY, *Asyilia. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley – Los Angeles – Londres (1996), p. 504-511, cf. p. 506.
24. *IGLS VII*, n° 4028, lignes 36-37.
25. Voir aussi l'affichage à Épiphanias (Hama) d'un courrier de Domitien au procureur Claudius Athénodôros qui vise à lutter contre des réquisitions abusives. Le texte précise que, en dépit de l'immunité accordée par Vespasien « aux villes », en particulier au sujet du louage des bêtes de somme et des obligations de logement des voyageurs, certains se prévalaient de dérogations écrites pour contourner la loi. Le procureur est chargé de veiller à ce que seuls les individus munis d'un *diploma* signé par l'empereur puissent bénéficier d'une exemption : *IGLS III*, n°1998 ; voir désormais J.-Cl. DECOURT, « 1. Ordonnance de Domitien », in J.-B. YON et P.-L. GATIER (éds), *Choix d'inscriptions grecques et latines de Syrie*, Beyrouth (2009), p. 24-27.
26. En toute logique, la voie qui reliait Raphanée à Arca longeait voire traversait la partie méridionale du territoire du sanctuaire.

la contiguïté entre le sanctuaire et le plateau ²⁷. On rappellera toutefois qu'à l'époque hellénistique, c'est bien à un colon grec du territoire d'Apamée que des villages du sanctuaire avaient été attribués. Le sanctuaire et son territoire étaient donc à la fois protégés par un environnement montagneux et situés à une bonne journée de marche de sites qui furent le théâtre d'épisodes décisifs de l'histoire de la Syrie romaine. Par l'affichage de ses droits, le sanctuaire réaffirmait certes son indépendance économique, mais se prémunissait par la même occasion d'abus éventuels de toutes sortes, étant entendu que toute contravention à son immunité constituerait un acte d'impiété sévèrement puni par le pouvoir impérial.

Ère séleucide versus ère d'Arados : une mise au point

L'utilisation de l'ère d'Arados paraît fermement établie. Kl. Freyberger a bien tenté d'en contester l'emploi, soutenant que l'utilisation de l'ère séleucide répondait mieux au décor architectural du monument ²⁸. C'était faire peu de cas des arguments avancés naguère par plusieurs savants. Trois vestiges inclus dans le péribole du sanctuaire portent en effet une date : il s'agit d'un autel monumental situé à l'est du temple (444), de la porte orientale du *temenos* (482) et de sa porte méridionale (516) ²⁹. Calculés d'après l'ère séleucide, ces monuments dateraient respectivement des années 132/33, 170/71 et 204/205 ; lus selon l'ère aradienne, ils se rapportent aux années 185/86, 223/24 et 257/58. La solution aradienne, suggérée dès 1900 par le numismate J. Rouvier à H. Lammens, s'imposa à H. Seyrig ³⁰. Le savant français rapprocha, après R. Dussaud, l'iconographie du lion au cyprès sculpté sur la paroi externe de l'angle nord-ouest du péribole de frappes aradiennes d'Élagabal (218/19), et souligna qu'elle devenait par conséquent quasi contemporaine de la date de dédicace de la porte orientale, calculée sur l'ère aradienne (223/24). De même, utilisant l'ère d'Arados, la date de la dédicace de la porte sud (257/58) correspond à la date de l'affichage des privilèges du sanctuaire, indubitablement établie par le rescrit impérial entre 258

27. J. et J.-Ch. Balty y insistent dès 1979 (J. et J.-Ch. BALTU, « L'Apamène antique et les limites de la Syria secunda », in T. FAHD [éd.], *La géographie administrative et politique d'Alexandre à Mahomet*, Strasbourg [1981], p. 41-75 ; cf. p. 65-68), de même que J.-P. Rey-Coquais, de manière implicite en 1997 ; *l.l. supra*.

28. K.S. FREYBERGER, « Das Heiligtum in Hössn Soleiman (Baitokaïke) : Religion und Handel im syrischen Küstengebirge in hellenistischer und römischer Zeit », *DaM* 14 (2004), p. 13-40 ; cf. p. 27-31.

29. Respectivement *IGLS VII*, n° 4034 (perdue), 4031 (lecture vérifiée en 2007 par P.L. Gatier) et 4033 (partiellement enfouie *in situ*, lecture non vérifiable).

30. H. LAMMENS, « Le Pays des Nosairis, itinéraire et notes archéologiques », *Le Musée belge* 4 (1900), p. 278-310 ; cf. p. 285-286 ; J.-P. Rey-Coquais dans *IGLS VII* (1970), p. 23 avec la bibliographie antérieure.

et 260³¹. L'argument décisif a cependant été avancé par J.-P. Rey-Coquais qui a mis en évidence l'utilisation exclusive du formulaire τῶ ... ἔτει (ou ἐν τῶ ... ἔτει) à Arados en place de la formule ἔτους suivi d'un nombre, habituellement utilisée en Syrie. Le recours à ce formulaire dans les trois inscriptions datées de Baetocaecé y prouve donc l'utilisation de l'ère aradienne. L'argument est sans appel.

La datation du péribole

Kl. Freyberger considère en outre que, en raison de son mégalthisme, le péribole doit remonter à l'époque hellénistique (I^{er} ou I^{er} s. av. J.-C.) et que ses portes lui sont de toute façon postérieures³². Un argument archéologique s'y oppose fermement : l'articulation des blocs d'assises du péribole et des portes interdit d'y rechercher deux programmes indépendants ; les portes et les segments du péribole sont donc contemporains. De son côté, E. Will a depuis longtemps identifié dans ce gigantisme un trait oriental que, pour nous limiter aux exemples les plus obviés, les temples de Bêl à Palmyre, de Jupiter à Baalbek ou de la montagne libanaise suffisent à ne pas dater d'époque hellénistique³³. Il n'est nul besoin de recourir à des parallèles de Transjordanie (le palais d'Iraq el-Amir et ses lions d'angle, autre trait oriental) pour illustrer l'appareil monumental du péribole quand il est d'excellents parallèles d'époque romaine de l'autre côté de la trouée de Homs. Il ne fait donc pas de doute que le péribole a été construit à l'époque romaine. Si on s'en tient aux parallèles les plus évidents (Palmyre, Hiérapolis, Baalbek, Damas), on songe *a priori* à une date de construction au I^{er} ou au II^e siècle apr. J.-C. Si le décor du temple semble dater du début du II^e siècle apr. J.-C., rien n'interdit de penser que l'ensemble du programme remonte à cette époque et que la décoration des propylées et des portes a suivi.

Les portes et leur datation

On rappellera tout d'abord une évidence : une date signale une dédicace, non l'achèvement d'un édifice. Dans notre dossier, on peut juste raisonnablement supposer que le péribole était achevé lors de l'affichage de la confirmation des privilèges en 258/260. La quarantaine d'années qui sépare la dédicace de la porte orientale (223/24) de la porte méridionale (257/58) n'est donc pas en soi significative. On pourrait supposer que les dédicaces datent ici la réalisation

31. H. SEYRIG, « Antiquités Syriennes. 48. Aradus et Baetocaecé », *Syria* 28 (1951), p. 191-206 ; cf. p. 199.

32. Les propylées dateraient selon l'auteur du I^{er} tiers du II^e s. (K.S. FREYBERGER, *art. cit. supra*, p. 31, note 84) ; les portes est et ouest dateraient elles du 3^e quart du même siècle, *Id.*, p. 29.

33. E. WILL, « Du triliton de Baalbek et d'autres appareils colossaux », in M.-L. BERNHARD (éd.), *Mélanges offerts à Kazimierz Michalowski*, Varsovie (1966), p. 725-729 = E. WILL, *De l'Euphrate au Rhin*, Beyrouth (1995), p. 925-929.

du décor architectural, mais c'est là encore pure conjecture. Certains dossiers exceptionnels invitent à envisager d'autres solutions. Dans la terrasse inférieure du sanctuaire de Zeus de Jérash par exemple, l'ensemble du chantier fut réalisé en une fois sur financement du trésor du sanctuaire, lequel fut petit à petit remboursé lors de l'entrée en charge de gymnasiarques responsables du lieu³⁴. On pourrait imaginer semblable scénario ici, les dédicaces datées des portes témoignant de la contribution des *katochoi* à la caisse du sanctuaire³⁵. Dans d'autres cas, les dates de dédicaces semblent être plus commémoratives que réelles et renvoyer implicitement à des événements marquants de la vie du sanctuaire plutôt qu'aux dates véritables de réalisation des travaux³⁶.

C'est ainsi qu'on se demandera dans quelle mesure la date de la dédicace de la porte orientale en 223/24 peut faire écho aux événements qui ont secoué la région entre 218 et 223/24, de la proclamation de l'émésénien Élagabal à Raphanée par les troupes de la *Legio III Gallica* en 218 à la dissolution de cette légion par ce dernier après une double tentative de rébellion et à sa réhabilitation par Sévère Alexandre, le jeune cousin d'Élagabal né à Arca³⁷. On s'en souviendra, les décisions prises par Élagabal furent immédiatement cassées après son assassinat (mars 222), et le bétyle émésénien aussitôt renvoyé à son sanctuaire. Si, comme il semble, la légion réintégra le camp de Raphanée, c'est probablement pour commémorer l'événement que furent frappées les seules monnaies datées jamais produites par l'atelier de Raphanée (entre 223/224 et 225/226 d'après la lecture de Chr. Augé)³⁸. Sur décision impériale, la ville renaissait ainsi de ses cendres.

34. J. SEIGNE, « Le sanctuaire de Zeus à Jérash, éléments de chronologie », *Syria* 62 (1985), p. 287-295 ; cf. p. 292-295.

35. Un cas similaire a été mis en évidence par J.-P. Rey-Coquais dans la construction d'une rue à portiques de Tyr : J.-P. REY-COQUAIS, « De Tyr à Palmyre », in P. BIELINSKI et M. STEPNIOWSKI, *Aux pays d'Allat, Mélanges offerts à Michal Gawlikowski*, Varsovie (2005), p. 213-224 ; cf. p. 213-218 ; *Id.*, *Inscriptions grecques et latines de Tyr*, Beyrouth (2006), n° 66-71, p. 60-63.

36. Pour les travaux d'agrandissement du sanctuaire de Baalshamin de Sia et l'interprétation des dates 33/32 et 2/1 av. J.-C. de CIS II 163, on se permettra de renvoyer à L. THOLBECQ, « Hérodien, Nabatéens et Lagides dans le Hawrān au 1^{er} s. av. J.-C. : réflexions autour du sanctuaire de Ba'alšāmīn de St' (Syrie du Sud) », *Topoi* 15 (2007), p. 285-310.

37. E. DABROWA, « *Legio III Gallica* », in Y. LE BOHEC et C. WOLFF (éds.), *op. cit.*, p. 309-315 ; cf. p. 311.

38. Chr. AUGÉ, « D'Émèse à Laodicée : l'activité monétaire à l'époque romaine en Syrie moyenne », *Colloque international « La Syrie moyenne, de la mer à la steppe »*, (Hama, 27 septembre - 1^{er} octobre 1999). Je remercie Christian Augé de m'avoir adressé cet article sous presse.

Il serait certes hasardeux d'établir un lien entre les deux événements, mais, ici encore, la coïncidence intrigue.

Si la lecture de Chr. Augé est correcte (535, 536 ou 537), elle prouve du reste l'utilisation de l'ère séleucide sous Sévère Alexandre à Raphanée, ce qui paraît résoudre, pour cette époque au moins, l'épineuse question de la frontière entre les provinces de Coelè-Syrie et de Syrie-Phénicie. On est par conséquent tenté de voir dans le territoire de Baetocaecé une enclave dépendant de la Syrie-Phénicie dans une région qui, de Banyas à Raphanée, relevait à cette date déjà de la Coelè-Syrie³⁹.

Ce ne sont certes là que de bien maigres indices qui n'éclairent que médiocrement la vie de la région. Gageons cependant que les travaux archéologiques récemment engagés par la DGAM à Hosn Suleiman et la poursuite de l'étude architecturale de ses monuments contribueront à renouveler les perspectives et notre connaissance de ce site exceptionnel.

Yamen DABBOUR
Direction Générale des Antiquités et des Musées (Damas)

Laurent THOLBECQ
Université Libre de Bruxelles

39. J. et J.-Ch. BALTY, *art. cit.* (p. 54, n. 1).